

Du sur-mesure pour les créateurs à InnovaPole

L'Essonne est dotée de quatre incubateurs liés à de grands laboratoires de recherche publique. Or, les porteurs de projet innovants qui ne sont pas issus de ces laboratoires ne peuvent pas être éligibles à de tels dispositifs. Parce que les entreprises pérennes sont celles qui ont été créées par des porteurs de projets préparés et accompagnés, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE) a mis en place le dispositif InnovaPole. Il a pour vocation de les aider à développer leur projet de création d'entreprise innovante, à décrocher des financements appropriés à leurs projets, et à s'implanter de façon durable sur le territoire essonnien.

Située à Evry, cette plate-forme propose, après un diagnostic des projets : un accompagnement collectif assuré par des experts et en lien avec une grande école, un suivi personnalisé avec un coaching

mensuel par des conseillers et des experts, un jeu de stratégie d'entreprise permettant d'appréhender les dimensions managériales, opérationnelles, marketing et financières de l'entreprise, une préparation à la mise en relation avec les financeurs, enfin un accueil facultatif dans les locaux d'InnovaPole.

Candidats, faites-vous connaître

Les porteurs de projets innovants qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement doivent déposer le dossier avant le vendredi 12 juin. Les projets présentés sont qualifiés et validés en amont par un jury de spécialistes.

- **Télécharger le dossier de candidature sur Internet :** <http://www.essonne.cci.fr/innovation/innovapole-article13908.html>. Plus d'infos, contacter Julie Barraud à la CCIE, tél: 01.60.79.90.67.